



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2026

Concours : Concours interne d'accès au corps des professeurs de lycées professionnels (CAPLP)
Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycées professionnels (CAER-CAPLP)

Section : Génie Électrique

Option : Électrotechnique et Énergie

Rapport de jury présenté par : Madame Nathalie BAUVAL, Inspectrice de l'Éducation nationale en sciences et techniques industrielles, **Présidente du jury**.

Avant-propos

Ce rapport de jury s'inscrit dans la continuité des sessions précédentes et a pour objectif de fournir aux candidats et à leurs formateurs des orientations claires quant aux attentes et aux compétences évaluées lors des épreuves du concours interne CAPLP et du CAER-CAPLP, section génie Électrique option Électrotechnique et Énergie. Nous encourageons vivement les candidats à le lire attentivement afin de bien appréhender les exigences spécifiques du concours.

L'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) reste un moment clé dans le processus de sélection. Il est essentiel que les candidats accordent une attention particulière à l'élaboration et à la rédaction de leur dossier, car trop de dossiers continuent de ne pas satisfaire aux attentes. Une bonne préparation, tant sur le fond que sur la forme, est donc primordiale pour réussir cette épreuve.

Par ailleurs, conformément aux directives du ministère de l'Éducation nationale, les membres du jury du concours sont tenus de s'assurer que les valeurs fondamentales de la République, telles que la laïcité et la citoyenneté, sont bien intégrées dans le cadre des épreuves. Il est impératif que les candidats soient en mesure d'incarner ces valeurs et de les transmettre aux élèves. Cela implique une réelle appropriation des principes de la Charte de la laïcité, garantissant la liberté de conscience et l'égalité de tous. Les futurs enseignants doivent être préparés à faire face à des situations concrètes en lien avec ces thématiques.

Nous recommandons vivement à tous les candidats de se préparer de manière rigoureuse pour les deux épreuves du concours en commençant par une lecture approfondie des conseils fournis dans ce rapport. Ces indications sont essentielles pour maximiser les chances de succès lors des épreuves.

La présidente Madame Nathalie BAUVAL

Composition du jury

« L'arrêté fixant la composition d'un jury est affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de l'autorité administrative chargée de l'organisation du concours. Cet arrêté est, dans les mêmes conditions, publié sur le site internet de l'autorité organisatrice ».

Remerciements

La Présidente du jury, ainsi que l'ensemble du directoire, tiennent à remercier chaleureusement Monsieur le Proviseur du lycée professionnel Monnet-Mermoz à Aurillac, son directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, ses collaborateurs et l'ensemble des personnels pour leur disponibilité, leur professionnalisme et la qualité de leur accueil.

La présidente du jury exprime également sa reconnaissance envers l'ensemble des membres du jury pour leur investissement sans faille dans la mise en œuvre de cette session. Leur engagement professionnel et personnel, ainsi que leur rigueur dans l'évaluation des candidats, méritent d'être salués.

Sommaire

I DONNÉES STATISTIQUES

II RAPPORT DU JURY POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

1. Présentation de l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)
2. Analyse des résultats à l'épreuve

III RAPPORT DU JURY POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSION

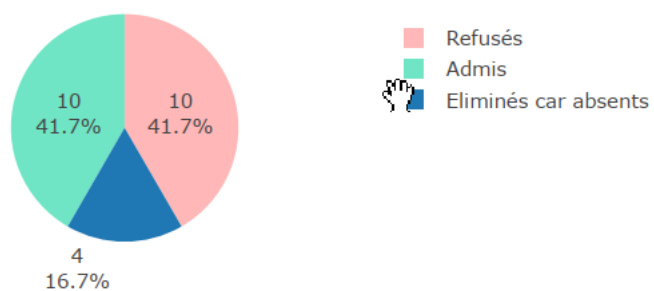
1. Présentation de l'épreuve
2. Analyse des résultats à l'épreuve

IV MATERIELS ET SUPPORTS TECHNIQUES DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

I DONNÉES STATISTIQUES

1. Concours interne d'accès au corps des professeurs de lycées professionnels (CAPLP)

Nb postes déclarés	11
Inscrits	65
Non éliminés	20 (83% des admissibles)
Présents	20 (83% des admissibles)
Éliminés car absents	4
Éliminés	0
Refusés	10
Admis	10 (50.00% des non éliminés)
Sur liste complémentaire	0
Admis à titre étranger	0 (0.00% des non éliminés)
Admissibles	24
Moyenne Admissibles	10.81/20



2. Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycées professionnels (CAER-CAPLP)

Pas ouvert pour la session 2026

1. **Présentation** de l'épreuve de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)

Coefficient 1

Le candidat transmet son dossier au jury suivant les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours.

Une fois rendu anonyme, il est traité en distanciel. Le jury examine le dossier de RAEP qu'il note de 0 à 20. Le dossier est soumis à une double correction.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

Le candidat atteste sur l'honneur de l'authenticité de toutes les informations figurant dans son dossier.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels.

Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- l'adéquation du parcours professionnel à la construction des compétences requises pour la fonction postulée ;
- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la connaissance des référentiels et/ou des modalités de formations ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- l'approche de l'évaluation et le cas échéant de la diversité des élèves ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximums pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

COMMENTAIRES DU JURY :

2. Analyse des résultats à l'épreuve

Le dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) constitue une première étape de l'évaluation des compétences pédagogiques et professionnelles des candidats. Le jury a procédé par la méthode de « double correction » à l'examen des dossiers soumis dans le cadre de l'admissibilité au concours interne. Globalement, il a constaté que les candidats ont tenu compte des remarques formulées les années précédentes, en respectant notamment le cahier des charges énoncé dans l'arrêté du 25 janvier 2021. Les résultats de l'épreuve ont montré des différences significatives dans la qualité des dossiers présentés. En effet, le jury attend une analyse réflexive sur l'activité pédagogique présentée. Les candidats doivent démontrer leur capacité à prendre du recul sur leurs pratiques et à justifier leurs choix pédagogiques de manière argumentée.

- **Respect des consignes** : la majorité des candidats a respecté le cahier des charges fourni dans les textes réglementaires, notamment en ce qui concerne le nombre de pages et la structuration générale des dossiers. Toutefois, quelques dossiers ont été pénalisés par un manque de clarté dans la présentation ou un dépassement du nombre de pages autorisé.
- **Contenu technique et pédagogique** : les dossiers les plus appréciés par le jury étaient ceux qui parvenaient à équilibrer les aspects techniques et pédagogiques. Certains candidats ont présenté une expertise technique solide, mais ont parfois eu du mal à faire le lien avec les compétences pédagogiques attendues d'un enseignant. Les meilleurs dossiers mettaient en avant des séquences pédagogiques clairement définies, illustrant des méthodes d'enseignement adaptées au niveau des élèves, tout en proposant des outils d'évaluation pertinents.

- **Structuration et clarté** : plusieurs candidats ont utilisé un style narratif dense, sans structuration claire des paragraphes, ce qui a rendu la lecture plus difficile. Le jury recommande fortement l'utilisation de tableaux, schémas et d'une mise en page aérée pour faciliter la compréhension. Les dossiers qui intégraient des annexes bien sélectionnées, telles que des fiches pédagogiques, des exemples d'évaluations, ou des documents techniques pertinents, ont été mieux perçus.
- **La différenciation pédagogique** est une dimension que le jury apprécie particulièrement. Les candidats doivent expliciter comment ils adaptent leur enseignement pour répondre à l'hétérogénéité des élèves, notamment en termes de niveau, de capacités et de besoins spécifiques.
- **L'usage des outils numériques** dans les séquences pédagogiques reste insuffisamment mis en valeur. La simple utilisation d'un logiciel professionnel ne suffit pas à démontrer une réelle innovation pédagogique. Le jury recommande d'explorer des outils numériques qui facilitent la collaboration, l'apprentissage à distance ou le suivi des élèves.

3. **Conclusion pour l'épreuve d'admissibilité**

La réalisation pédagogique présentée doit impérativement être en lien direct avec la préparation aux diplômes de la filière du génie électrique, en particulier dans sa dominante électrotechnique et énergie (comme le CAP Électricien(ne) ou le Bac Pro MELEC). Il est crucial que les candidats respectent cette exigence, car les dossiers qui s'appuient sur des formations extérieures ou connexes au domaine de référence (comme la technologie au collège, l'énergétique ou encore l'électronique) ne répondent pas aux attentes spécifiques de l'épreuve et ne seront pas évalués favorablement.

L'épreuve de RAEP constitue une occasion pour les candidats de faire le point sur leurs acquis professionnels et pédagogiques, tout en démontrant leur capacité à transmettre les compétences liées aux métiers de l'électrotechnique. Le jury encourage les futurs candidats à **utiliser une mise en situation de niveau première ou terminale baccalauréat professionnel MELEC**. Il leur est conseillé de soigner le dossier, de structurer leur réflexion de manière claire, et de se préparer à justifier (durant l'épreuve d'admission) leurs choix pédagogiques de façon argumentée et en lien avec les référentiels de certification.

Le jury souhaite attirer l'attention sur le fait que certains candidats, se présentant simultanément à plusieurs concours, ne prennent pas toujours le soin d'adapter les contenus de leur dossier aux exigences spécifiques du CAPLP interne.

Le jury rappelle que toute tentative de fraude ou de fausse déclaration, avant, pendant ou après les épreuves du concours, est passible de sanctions disciplinaires et pénales. Le jury peut prononcer l'exclusion du concours le candidat conformément aux dispositions de l'article 18 de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel. Une fraude à un concours constitue un délit passible de trois ans d'emprisonnement et/ou d'une amende de 9 000 € comme le prévoit la loi du 23 décembre 1901.

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

- **Durée des travaux pratiques : 4 heures**
- **Durée de la préparation de l'exposé : 1 heure**
- **Durée de l'exposé : 30 minutes**
- **Durée de l'entretien : 30 minutes**
- **Coefficient 2**

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations données et les résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation. Il aura à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

COMMENTAIRES DU JURY :

1. Analyse des résultats à l'épreuve

A. **Épreuve pratique** : conseils sur le plan des compétences techniques :

Les candidats sont évalués sur plusieurs compétences clés du domaine de l'électrotechnique. Il leur est demandé :

- **de solides connaissances technologiques dans les secteurs d'activité couverts par le baccalauréat professionnel MELEC** : les candidats doivent démontrer une maîtrise des différents composants, des installations de contrôles commandes, des systèmes utilisés, qu'il s'agisse de moteurs, d'automates, de convertisseurs, d'installations connectées ou de dispositifs de contrôle ;
- **la parfaite maîtrise du décodage des schémas électriques** : les candidats doivent interpréter et analyser des schémas électriques, qui sont la base de toute installation ou d'une opération maintenance dans le domaine de l'électrotechnique ;
- **un socle de connaissances en réseaux et technologies de communication** : les candidats doivent être familiarisés avec les protocoles, l'architecture des réseaux,

l'adressage, ainsi que la connectique, indispensables dans la mise en œuvre et l'intégration des systèmes modernes ;

- **des compétences de mesurage** : ils doivent savoir utiliser les instruments de mesure (multimètres, contrôleurs d'installation, analyseurs de réseaux, etc.) pour réaliser les activités de mise en service, de maintenance des équipements et interpréter les résultats par rapport à la norme ou tout autre référence ;
- **la maîtrise des compétences en prévention des risques professionnels** : ils doivent connaître et appliquer les normes et règles de sécurité en vigueur dans le domaine, garantissant un travail en toute sécurité, aussi bien pour eux-mêmes que pour les élèves ;
- **la mise en œuvre des normes professionnelles** : une connaissance approfondie des normes régissant le secteur électrotechnique, telles que les normes NF C 15-100, NFC 18-510 ou IEC, est exigée, afin de garantir la conformité des installations et des interventions.

B. **Pause** (30 minutes)

Un temps de 30 minutes, pour une pause, est prévu entre l'épreuve pratique et la préparation à la soutenance. S'il le souhaite, le candidat peut prévoir un déjeuner à ce moment.

C. **Préparation** de l'exploitation pédagogique (1 heure)

Le candidat dispose :

- d'un poste informatique ;
- de logiciels de bureautique courants (Libre office);
- d'une clé USB regroupant :
 - le référentiel de formation du baccalauréat professionnel MELEC ;
 - le référentiel de formation à la prévention des risques d'origine électrique ;
 - des documentations techniques et ressources ;
 - un dossier « Candidat » permettant d'enregistrer le ou les documents numériques produits.

Nota : le candidat n'a pas accès à internet.

Dans cette épreuve, le candidat doit démontrer sa capacité à transformer une activité pratique et technique réalisée précédemment en travaux pratiques en un outil d'apprentissage. Il est invité à développer une séance de formation, en mettant en évidence l'articulation entre les connaissances à transmettre et les compétences que les élèves devront développer durant la séance. Cette approche permet de recentrer l'entretien sur la pédagogie et l'élève, et d'illustrer concrètement les stratégies d'enseignement mises en œuvre.

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Pour la conception pédagogique d'une séance, il est recommandé de :

- sélectionner dans cette activité les compétences professionnelles que vous souhaitez développer et si nécessaire d'intégrer des objectifs de formation liés aux activités de préparation et de communication en lien avec l'activité de mise en service ;
- présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence proposée.

Le candidat doit être en mesure de justifier les choix de nature didactique et pédagogique opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

- D. **Exposé et entretien** (1 heure) : exploitation pédagogique. Cette présentation est prévue en deux phases.

Exposé (30 minutes)

Durant cette phase, le candidat doit :

- effectuer le positionnement temporel du traitement du thème dans la formation prévue ;
- présenter concrètement le plan de la séquence, les points scientifiques et techniques essentiels, les prérequis nécessaires et faire l'inventaire des matériels didactiques ;
- développer la séance retenue ;
- présenter l'évaluation envisagée et/ou le document de synthèse demandé.

Entretien (30 minutes)

Durant cette phase, les candidats sont interrogés sur leur présentation, sur l'organisation pédagogique et l'enseignement au sein d'une classe dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle. Des sujets tels que la consolidation des acquis, l'accompagnement personnalisé, la co-intervention et les familles de métiers en classe de seconde sont couramment abordés. Le jury attend des réponses précises et argumentées sur ces questions.

Enfin, le jury peut également élargir la discussion pour aborder le dossier de RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle) et le fonctionnement des EPLE (Établissements Publics Locaux d'Enseignement), ainsi que questionner les candidats sur les valeurs fondamentales portées par l'Éducation nationale, notamment les principes de la laïcité, qui occupent une place centrale au sein de l'École.

2. Constat du jury sur l'épreuve d'admission

2.1 Points Forts des lauréats

Maîtrise Technique et Sécurité

- Réalisation autonome des travaux pratiques (modification, paramétrage, diagnostic) avec respect des normes et procédures de sécurité.

- Capacité à interpréter les schémas électriques et à exploiter les documentations techniques.
- Exemple : certains candidats ont démontré une excellente analyse des dysfonctionnements et proposé des préconisations pertinentes en maintenance.

Structuration Pédagogique

- Séances de formation clairement articulées autour des compétences du référentiel baccalauréat professionnel MELEC.
- Intégration réussie des modalités d'évaluation (CCF) et différenciation pédagogique.
- Exemple : des présentations orales ont mis en avant des séquences bien positionnées dans le cycle de formation, avec des objectifs d'apprentissage définis.

Communication et posture professionnelle

- Échanges constructifs avec le jury, justifications argumentées des choix pédagogiques.
- Capacité à relier la pratique professionnelle aux attendus du référentiel.
- Exemple : plusieurs candidats ont fait preuve d'une écoute active et d'une réflexivité critique sur leurs méthodes.

Gestion des Situations Complexes

- Réalisation efficace sous contraintes techniques (ex. : paramétrage de variateurs, consignation).
- Adaptation face aux imprévus lors des travaux pratiques.

2.2 Points Faibles relevés

Lacunes Techniques et Normatives

- Approximations fréquentes sur les technologies (ex. : norme EN 60204-1 méconnue, titres d'habilitation incorrects).
- Difficultés à réaliser un bilan énergétique, décoder des schémas électriques ou à interpréter des résultats de mesures.

Faiblesses Pédagogiques

- Séquences mal positionnées dans le cycle de formation, avec des progressions absentes ou irréalistes.
- Confusion entre activités élèves, tâches professionnelles et compétences visées.
- Difficultés d'organisation et de mise en activité des élèves en TP.
- Exemple : certains exposés restent trop théoriques, sans problématique claire ni contextualisation.

Limites dans l'Exploitation du Référentiel

- Méconnaissance des évolutions du baccalauréat professionnel MELEC et des critères d'évaluation CCF.
- Compétences sélectionnées en inadéquation avec les activités proposées.
- Confusion entre contrôle continu et CCF continué.

Posture Professionnelle

- Stress perturbant l'efficacité (lenteur, guidage nécessaire).
- Manque de recul sur les attendus du baccalauréat professionnel MELEC, notamment en mise en service et en maintenance préventive/corrective

2.3 Recommandations pour les futurs candidats

2.3.1. Renforcer les Compétences Techniques et Normatives

Objectif : maîtriser les normes, les schémas et les bilans énergétiques.

- **Connaître les normes clés :**
 - étudier la norme EN 60204-1 (sécurité des machines) et les titres d'habilitation électrique (BS, BR, BC, etc.) ;
 - étudier la norme NFC 15-100 ;
 - utiliser des fiches mémo ou des quiz pour s'approprier les exigences normatives.
- **Réaliser un bilan énergétique :**
 - s'entraîner sur des cas concrets (ex. : calcul de consommation, rendement, choix de composants) ;
 - utiliser des logiciels de simulation pour visualiser et interpréter les résultats.
- **Décoder et réaliser des schémas :**
 - s'exercer à lire et dessiner des schémas électriques (unifilaires, multifilaires, architecturaux) à partir de cas réels ou d'annales.

2.3.2. Améliorer la pédagogie et la construction des séquences

Objectif : structurer des séquences réalistes, contextualisées et centrées sur l'élève.

- **Construire des progressions cohérentes :**
 - partir des tâches puis des compétences visées (référentiel) pour définir des étapes d'apprentissage progressives et réalistes.
 - utiliser des grilles de progression pour visualiser l'évolution des compétences.
- **Clarifier les activités élèves :**
 - toujours lier les activités à une problématique professionnelle claire ;
 - alterner théorie et pratique, en privilégiant l'approche par projet ou par problème.
- **Optimiser les TP :**
 - préparer des fiches de TP détaillées avec des consignes claires, des critères d'évaluation et des temps impartis ;
 - prévoir des phases de débriefing pour analyser les résultats et les erreurs.

2.3.3. Mieux exploiter le référentiel et les critères d'évaluation

Objectif : aligner les activités sur le référentiel et les attentes du CCF.

- **Se former aux évolutions du baccalauréat professionnel MELEC :**
 - consulter les textes officiels (Eduscol, BO) et les ressources académiques pour comprendre les dernières évolutions ;

- **Sélectionner les compétences pertinentes :**
 - croiser les activités proposées avec les compétences du référentiel, en évitant les redondances ou les écarts ;
 - utiliser des tableaux de correspondance entre activités et compétences.
- **Distinguer contrôle continu et CCF continué**

2.3.4. Travailler la posture professionnelle et la gestion du stress

Objectif : gagner en aisance, en recul et en efficacité.

- **Se familiariser avec les pratiques en baccalauréat professionnel MELEC :**
 - observer des enseignants expérimentés (stages, vidéos de classe, retours d'expérience) ;
 - s'entraîner à la mise en service et à la maintenance sur des maquettes ou en entreprise.
- **Gérer le stress et le temps :**
 - simuler des mises en situation (ex. : TP chronométré, oral blanc) pour s'habituer à la pression ;
 - utiliser des techniques de gestion du stress.
- **Développer un regard critique :**
 - après chaque séance, faire un bilan : quels points ont bien fonctionné ? Quels ajustements pour la prochaine fois ?
 - solliciter des retours de pairs ou de formateurs.

3. Conclusion pour l'épreuve d'admission

Le jury insiste sur l'importance d'une préparation approfondie pour l'épreuve pratique du concours. Les candidats sont encouragés à tirer pleinement profit des retours d'expérience et des remarques formulées dans les rapports des sessions précédentes. Il a été constaté que certains candidats, revenant après un échec, ne démontrent pas de progression significative, ce qui témoigne d'un manque d'analyse de leurs points faibles.

Les lauréats ont allié expertise technique, pédagogie structurée et communication claire. Le jury salue leur capacité à articuler théorie et pratique, tout en soulignant l'importance d'une préparation approfondie du référentiel et des normes en vigueur. Les efforts doivent porter sur la posture réflexive et l'appropriation des évolutions pédagogiques du baccalauréat professionnel MELEC.

En résumé, la préparation aux épreuves d'admission doit couvrir non seulement les aspects techniques et pédagogiques du métier, mais aussi les valeurs et le cadre institutionnel dans lequel évolue l'enseignant.

Les supports techniques susceptibles d'être utilisés pour l'épreuve sont issus des secteurs dans lesquelles les activités professionnelles du baccalauréat professionnel MELEC peuvent s'exercer.

Le plateau accueillant les candidats est équipé de divers systèmes réels, performants et modernes, permettant de réaliser des travaux pratiques dans les secteurs d'activité suivants :

- ✓ **réseaux :**
 - réseaux de communication et de transmission (cuivre, fibre optique, sans fil),
 - production centralisée d'énergie électrique d'origine photovoltaïque,
 - stockage de l'énergie électrique,
 - etc.
- ✓ **quartiers, zones d'activités et infrastructures :**
 - aménagements urbains (éclairage public communicant, etc.),
 - installations de recharge pour véhicules électriques ou hybrides,
 - etc.
- ✓ **bâtiments (résidentiel, tertiaire et industriel) :**
 - installations électriques des bâtiments (TGBT, etc.),
 - réseaux de communication, réseaux voix-données-images,
 - gestion technique et automatismes du bâtiment connectés : contrôle des énergies, sûreté/sécurité, etc.,
 - domotique (smart-home, etc.),
 - installations techniques (éclairage, éclairage de sécurité, chauffage électrique, ventilation, alarmes, contrôle d'accès, etc.),
 - systèmes de production d'énergie électrique locaux (photovoltaïque),
 - etc.
- ✓ **industrie :**
 - procédés de levage-déplacement de charge, pompage, ventilation, chauffage,
 - installations industrielles (alimentations et protections, automatismes et contrôle-commande, capteurs, moteurs, vérins, etc.),
 - industrie connectée,
 - etc.

Il convient aussi de préciser qu'au-delà des appareils de mesures électriques de base, des appareils tels que des contrôleurs d'installation, caméras thermiques, énergimètres, analyseurs de réseaux, oscilloscopes, soudeuses fibre optique, contrôleur machine, etc. sont susceptibles de devoir être mis en œuvre par les candidats durant l'épreuve.